

Séance 14 février 2005

Le 14 février 2006 à 18 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 7 février 2006, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Gérard BORDES Maire.

Présents : Gérard BORDES – Gilbert BOBIN – Jeannine MOINE – Jackie CHATELAIN – Isabelle BOISSOL – Noëlle BUREAU — Alain VAILLANT – Muguette COMIEN – Dominique BOUCLY – Pierre LANGLET –

Absents excusés : Chantal VANNISTEN
René LECURU donne pouvoir à Noëlle BUREAU

Isabelle BOISSOL a été nommée secrétaire.

Monsieur le Maire a ouvert la séance et exposé ce qui suit :

Il informe l'assemblée qu'il a rattaché trois délibérations à l'ordre du jour de la réunion du 22 novembre 2005 :

1/Don au TELETHON de 250 €

2/ le conseil municipal autorise le Maire à signer le marché de travaux concernant les travaux de drainage et la création de trottoir rue de la villette

2/ DM Vente des Larris Saint Jean

Suite à la délibération du 18 septembre 2003, autorisant le maire à vendre une parcelle en nature de sente au lieudit " les Larris", il y a lieu d'intégrer le bien dans l'actif afin de pouvoir comptabiliser la vente :

Section d'investissement :

Dépense 2112 terrain de voirie 727.00 €

Recette 1021 dotation 727.00 €

Section de fonctionnement

Dépense 675 valeur du bien cédé 727.00 €

Recette 775 produit de cession 727.00 €

ces opérations valant ouverture de crédit

et précise l'ordre du jour :

- ❑ **reconduction du Contrat éducatif local**
- ❑ **Travaux de clôture en périphérie du groupe scolaire : compte rendu de réunion de travaux et signature du marché**
- ❑ **modification du règlement de la salle**
- ❑ **orientation budgétaire 2006**
- ❑ **FDS 2006**

RECONDUCTION DU CONTRAT EDUCATIF LOCAL

Pour permettre une nouvelle impulsion à la création d'un projet éducatif de territoire, le maire a proposé de signer une lettre pour adhérer à cette démarche. Cinq communes ont répondu : ACY - BELLEU - MERCIN ET VAUX - CROUY et CUFFIES, la fédération des Œuvres laïques, les Francas de l'Aisne seront accompagnateurs et proposeront des temps de rencontres pour mener l'action afin de répertorier l'existant et l'inexistant en terme de culture et de sport proposés aux habitants de la communauté. Le travail effectué sur l'année 2006 permettra de déposer un premier dossier, en septembre, pour une ouverture significative et la possible création d'un projet éducatif commun.

En attendant le projet de territoire,

Le conseil municipal reconduit le contrat éducatif local de l'année 2006 à 2008.

TRAVAUX DE CLOTURE EN PERIPHERIE DU GROUPE SCOLAIRE

Une demande de subvention auprès du CDDL a été demandée sur le programme 2006. Cette année, le taux de subvention est ramené à 13 %, le maire explique que la communauté d'agglomération détient l'enveloppe des subventions attribuées par le département et celle-ci répartit les subventions suivant le taux d'imposition de la commune. C'est la commune de Soissons qui a été la mieux servie.

Mr Langlet précise qu'il n'est pas contre le principe de répartition suivant le taux d'imposition, mais à force de taxer les personnes, ces dernières n'ont plus rien à donner.

Mr Bobin ajoute que ce calcul de subvention pour travaux profite à Soissons.

Mr Langlet répond qu'il ne faut pas oublier que les Soissonnais paient le double d'impôts, par rapport aux communes avoisinantes.

Une demande de dérogation au conseil général pour commencer les travaux au plus tôt, a été accordée, car il s'agit de la sécurité des enfants. Une procédure de marché adapté a donc été lancée.

Le 8 février 2006, ont été convoqués les membres de la commission des travaux pour l'ouverture des plis, 3 propositions :

- Entreprise JARDICREA : 17 090.84 €
- Entreprise GILLOT Henri : 13 582.97 €
- Entreprise JARDIDECO : 15 485.81 €

Le choix retenu par la commission : GILLOT Henri pour un montant de 13 582.97 €

Le conseil municipal autorise le maire à notifier le marché à l'entreprise retenue.

REGLEMENT DE LA SALLE

Le maire annonce que le Contrat éducatif local est prioritaire pour occuper la salle polyvalente pendant les petites vacances scolaires et ajoute l'article suivant au règlement de la salle polyvalente : Les activités des associations ne sont pas autorisées pendant les petites vacances scolaires, la salle est réservée en priorité au contrat éducatif local.

Le maire déclare ensuite que l'ANPE a demandé à disposer de la salle de la mairie pendant au moins 10 mois de 9 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00. Cela ferait une rentrée d'argent supplémentaire pour la commune et propose de prendre une délibération qui fixera le prix de la location :

Proposition : 70 € la journée et 35 € la ½ journée

Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ORIENTATION BUDGETAIRE 2006

Le maire fait lecture du résultat de l'année 2005 et précise les travaux à réaliser pour 2006

- Trottoir garage Saint-Yves + RN2 (Dropsy)
- Clôture Ecole : Subvention CDDL 13 %
- Dragon (fontaine),

Discussion sur l'aménagement autour de la fontaine, Mme Bureau trouve dommage de laisser l'implantation de la fontaine telle qu'elle est. Il aurait été bon de faire une étude de projet. Le maire dit qu'il y a un problème d'arrivée d'eau pour changer l'implantation de la fontaine mais que cela peut être envisageable. Mme Bureau souhaiterait aussi élargir le trottoir à cet endroit, afin de faire un lieu de promenade sans avoir à traverser la rue sans arrêt. Le maire rétorque à Mme Bureau

que si on n'augmente pas les impôts, les subventions seront moindres et on sera limité dans les travaux donc on est obligé de faire un choix.

Mr Langlet ne comprend pas la raison de déplacer le Dragon, il est très bien à cet endroit.

Mr Bobin signale que c'est un symbole du village.

Mr Bordes dit que l'entreprise Létoffé est en retard sur son travail et il est encore temps pour revoir le déplacement de la fontaine.

Mme Bureau souhaite voir les plans de la fontaine.

Mr Bordes précise qu'il n'y a pas de plan de fait pour l'instant, et demande au conseil de se prononcer pour l'implantation en lieu et place de la fontaine. Huit conseillers ont voté pour laisser le dragon en place. Le dragon et la fontaine seront restaurés comme prévu.

- Chemin espace vert
- Mur de l'église

entre l'église et le presbytère, mur de 5 mètres de haut, et reconstruction de l'abris de garage du presbytère.

Mr Langlet et Mme Bureau font remarquer que dans l'église une cimaise est vermoulue et se situe près de la chapelle. Mr le Maire signale qu'il faut voir aussi le chauffage de l'église. Mr Chatelain déclare que c'est dangereux de se rendre au clocher, il n'y a pas de porte et le plancher est très dégradé.

Quelques travaux pourraient être réalisés par le chantier d'insertion en 2007, et à l'avenir, il faut penser à la rénovation de l'église.

- Voirie générale (rue gavet et quartier mairie)
- Deux pompes à incendie
- Aménagement bureau du directeur + photocopieur + rideaux+ ordinateur (dossier DGE 2006)
- Etude pour l'agrandissement de la salle polyvalente et peut-être la possibilité de créer un atelier de sculpture.

Le Maire précise la nécessité d'agrandir la salle par manque de place, les tapis de judo sont entreposés dans le local où se trouve le compteur électrique et en empêchent l'accès. Dans l'agrandissement, il y aurait des boxes où chaque association pourrait ranger son matériel. Ce local se fera côté parking et nous pouvons bénéficier pour ce genre de dossier d'une subvention au taux de 40 %. Mr Bobin ajoute que pour limiter les coûts, nous ne sommes pas obligés d'installer des fenêtres à l'extension. Mr Vaillant précise qu'il n'est pas nécessaire de faire une porte extérieure, cela limiterait les effractions. Mr Bobin précise que le local de stockage actuel ainsi récupéré permettrait d'agrandir la cuisine pour y loger les placards de vaisselle utilisés par Mme Lange.

- Prévoir du matériel et outillage : ex : karcher eau chaude pour les agents et nettoyeur sol pour Mme Lange, voir lave vaisselle etc...

le maire demande s'il y a des observations à formuler sur les projets de travaux 2006 annoncés, Mme Bureau signale qu'elle est d'accord sur l'ensemble des projets prévus, mais que la réalisation des travaux pour la fontaine du Dragon la gêne.

A l'unanimité l'assemblée est d'accord sur l'ensemble des projets.

Le maire précise qu'une réunion de la commission des finances sera programmée pour mettre en place le budget 2006.

CHEMIN ESPACE VERT

Le conseil municipal autorise le maire à lancer un marché de travaux concernant la création d'un chemin d'accès dans les espaces verts derrière l'école.

FDS 2006

Après avoir pris connaissance des décisions prises par le Conseil Général relatives à la répartition des subventions en provenance du fonds Départemental de Solidarité, le conseil municipal de la commune sollicite une subvention au titre du FDS de l'année 2006 pour les travaux suivants :

Réfection V.C ordinaire de la voie communale N°13 rue de la villette longueur 440 m
S'engage à affecter à ces travaux 28682.47 € TTC sur le budget communal
A réaliser les travaux dans un délai de deux ans à partir de la date de notification.
Les travaux rue de la villette feront l'objet d'une étude, le montant des travaux sera inscrit au budget 2007.

Mme Bureau déclare qu'elle avait des idées à proposer en ce qui concerne les travaux de voirie.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Bureau n'a pas reçu le bulletin municipal, pourtant Mr Bobin affirme l'avoir déposé lui même dans sa boîte aux lettres.

Mr Bordes demande aux membres du conseil ayant assisté à des réunions, d'en faire un résumé.

Communauté d'agglomération :

Mr Langlet prend la parole, il a assisté à une réunion de la communauté d'agglomération pour les transferts de charges. Il précise que pour l'équipement, c'est une nouvelle répartition du fond de compensation, l'objectif est la neutralité budgétaire !

Le transfert des charges concerne trois choses :

La piscine de soissons passerait à la CAS qui va en avoir la charge d'entretien et le fonctionnement, le conservatoire et le terrain d'aviation.

Le problème à l'avenir, lorsqu'il faudra refaire la piscine, ce sera à la CAS de refaire les travaux et chaque commune devra participer.

Pour cette année le calcul d'attribution de compensation pour Vauxbuin: 2954 €, cette somme revient dans le budget de la commune.

Réunion syndicat des eaux :

M. Chatelain informe du pourcentage de perte d'eau : 17 %, ce qui est très raisonnable.

Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée de la crise :

Mme Bureau et Mme Boucly étaient absentes, donc aucune information n'est transmise au conseil.

Le SITUS :

Mr Bobin dit que tout fonctionne bien et précise que le situs en zone rurale est un peu moins cher qu'en zone urbaine.

Permis de construire :

Le maire informe l'assemblée qu'il a reçu une demande de permis de construire pour l'implantation d'une mosquée. Il ne peut pas s'y opposer, de plus il précise que sur l'avenue de Pasly à Soissons, il existe une mosquée qui n'a jamais posé de problème jusqu'à maintenant, cela n'a jamais posé de problème. La demande déposée par une association culturelle musulmane est proposée sur un terrain sente de Presles, le Maire a fait des restrictions, car il y a un problème d'accès pour se garer et de sécurité, et a émis un avis défavorable sur l'aspect du bâtiment.

Chemin vert :

Mme Bureau souhaite obtenir une subvention pour les sentiers de vauxbuin à l'entente sportive comme pour la bibliothèque aux amis de Vauxbuin. Mr Bobin signale que la bibliothèque communale ne fait pas partie des amis de Vauxbuin, que seul son rattachement à cette association est justifié par le manque de statut de la bibliothèque.

En ce qui concerne les chemins verts, il ne faut pas confondre le groupe des promeneurs rattaché à l'association l'entente sportive (les sentiers de Vauxbuin) avec la commission communale qui a pour objet le fonctionnement des chemins verts et dont les dépenses sont inscrites dans le budget communal.

La séance se termine vers 20h 30 sur les contestations de Mme Bureau au sujet du plan de la Rn2 qui figure dans le bulletin.

